

Service Vie Scolaire Dossier suivi par Viviane BUTHAUD viescolaire@saintsymphoriendozon.fr

Tél.: 04 78 02 36 30

COMPTE-RENDU N°3 DE LA REUNION Commission "Vie Scolaire"

Le mercredi 17 octobre 2018 à 18 h 00

Prénom - Nom	Service - Fonction	Présent(s)	Excusé(s)	Diffusion
Pierre BALLESIO	Maire			Х
Mireille SIMIAN	Adjointe au Maire	X		Х
Yves PLANTIER	Adjoint au Maire			X
Elisabeth TEYSSOT	Conseillère municipale	X		X
Séverine MORA	Conseillère municipale	X		X
Marie-Odile SIMIAN	Conseillère municipale			X
Valérie MOUZARINE	Directrice générale des services			X
Isabelle JOURDAN	Responsable du service Affaires générales			X
Viviane BUTHAUD	Secrétariat service Vie scolaire	X		X
Viviane GRANJON	Responsable service école	X		X
Hélène LARDIERE	APPEL Ecole Saint Claude	X		X
Jean-Pierre BARROSO	DDEN	X		X
Vanessa REVEL	Trésorière CPE Ecole du Parc	X		X
Patricia BONNET	Vice Présidente CPE Ecole du Parc	X		X
Julien FARUCCI	APE Ecole des Marais			X

	Suites à
Objet	donner /
	Chef de file

Mme SIMIAN remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

Elle est sensible aux remerciements des parents d'élèves pour les modifications apportées à la garderie et l'arrivée des animateurs que les enfants apprécient.

- Les enfants se plaignent du bruit dans le restaurant scolaire malgré les aménagements effectués. Y aurait-il une solution possible ? De plus, la cour du restaurant scolaire est très bruyante au niveau du préau. Une solution pourrait-elle être envisagée ?

A la question de savoir si les agents sont gênés par le bruit, Viviane GRANJON précise que ces derniers sont équipés de protections auditives (boules quies) en raison de leur présence plusieurs heures dans le réfectoire. Les agents ne sont pas soumis au même bruit que les enfants qui restent ¾ d'heures dans le bâtiment.

Le bruit est bien plus présent dans la file d'attente avant l'entrée du sas. Les enfants se détendent avant de prendre leur repas.

Madame Simian fait un retour sur son expérience lors de l'élection du conseil municipal des enfants où malgré la présence des parents, il a été impossible d'obtenir le silence.

Monsieur BARROSO observe qu'il s'agit d'un phénomène de groupe.

Madame MORA précise que les enfants montent crescendo le volume afin de se faire entendre plus que le camarade d'à côté, et ainsi de suite.

Madame SIMIAN indique que Monsieur le Maire, ses collègues élues et elle-même ont partagé le repas avec les élèves de l'école des Marais et le bruit n'était pas assourdissant. Il est vrai que le réfectoire est plus petit

Madame JOURDAN souligne que les travaux ont été réalisés au restaurant "Les deux Ecoles" en utilisant le plus de matériaux absorbants pour limiter le bruit.

Les parents demandent, pour rassurer les familles, la réalisation d'une nouvelle expertise des décibels afin

Compte-rendu de réunion page n° 1 sur 3

de pouvoir la comparer avec celle faite dans le précédent réfectoire.

Madame LARDIERE indique que, du coté de l'école Saint Claude, les élèves ne soulignent pas un excès de bruit.

Madame REVEL souhaite savoir si les enfants sont surveillés pour le lavage des mains. Viviane GRANJON répond que des agents les surveillent à l'entrée et à la sortie du sas où sont situés les lavabos.

Madame LARDIERE demande si les enfants sont placés ; certains ayant fait retour de l'impossibilité de choisir leur emplacement pour déjeuner avec leurs camarades.

Viviane GRANJON confirme que pour le bien être des enfants, certains sont placés afin d'éviter de rendre inconfortable le temps du repas.

Les enfants ne sont pas chronométrés pour le temps du repas. Toutefois, ils ne peuvent pas rester trop longtemps à table : le plat devenant froid, il est plus difficile de le manger. De plus, le self fonctionne en rotation. Les premiers services sont servis effectivement plus rapidement. Cela est plus facile pour les derniers services. C'est pourquoi, il a été instauré une rotation pour la passage des classes afin de satisfaire tout le monde.

Les élèves de l'école Saint Claude ne peuvent pas bénéficier de cette rotation car ils finissent l'école à 11h30 avant l'école du Parc et reprennent à 13heures 30. Ils déjeunent toujours en premier.

Concernant le bruit au niveau du préau extérieur du restaurant scolaire du Parc, Madame SIMIAN informe que les enfants ne restent pas longtemps dans la cour de la cantine.

Madame BONNET demande si les enfants ont le droit de jouer dans l'herbe. Viviane GRANJON précise qu'ils n'ont plus le droit car il n'y a plus d'herbe mais de la boue. Les enfants se salissant beaucoup, cette partie est donc interdite. Une réflexion est en cours pour une installation plus esthétique et moins salissante.

Madame LARDIERE souhaite savoir si l'installation de porte-manteaux, de bancs et d'un carillon est prévue.

. Viviane GRANJON répond que cela fait également partie de la réflexion pour l'amélioration de l'environnement de la cour.

<u>Comment se passe la prise en charge des enfants scolarisés en classe ULIS durant le temps périscolaire?</u>
12 enfants sont scolarisés en classe ULIS. Les élèves de cette classe déjeunent lors du premier service avec les classes de CP.

Madame REVEL demande s'ils ont une attention particulière.

Madame SIMIAN répond par la négative. Les AVS, intervenant pendant le temps scolaire, ne suivent pas les enfants pendant la pause méridienne car cela réduirait leur présence durant le temps scolaire. Viviane GRANJON précise que les agents, en surveillance pendant la pause méridienne, n'ont pas de formation spécialisée pour l'encadrement des enfants des classes ULIS. Toutefois, il y a des échanges et un travail complémentaire est mis en place avec les parents pour gérer au mieux les situations qui peuvent se présenter et pour que l'enfant ne soit pas en souffrance.

Madame SIMIAN a sollicité l'inspecteur académique sur la possibilité de mettre en place une rotation d'accueil des classes ULIS sur les communes conventionnées.

Madame LARDIERE désire des précisions sur la prise en charge des classes de maternelle de l'école saint Claude pour la pause méridienne.

Viviane GRANJON explique que les enfants sont pris en charge en premier à la sortie des classes. Ils vont directement au restaurant scolaire et patientent à table le temps de l'arrivée des élèves de l'école du parc. Ils sont encadrés par 2 agents présents durant le temps du repas. Ils disposent d'une heure pour déjeuner. Les enfants sont ensuite raccompagnés directement dans leurs classes respectives. Auparavant, ils restaient un temps dans la cour de récréation de l'école du parc mais cela était difficile pour eux. Perte de repère.

Madame LARDIERE demande s'il serait possible de leur accorder une pause, par exemple en attendant les élèves de l'école du parc afin qu'ils rentrent ensemble au réfectoire.

Viviane GRANJON pense qu'il est possible de tenter l'expérience. Elle explique que les petits et les grands ne peuvent pas rester dans la même cour le temps de la pause méridienne, car il est difficile d'assurer une totale surveillance. La rotation des services permet d'accorder un temps de pause pour chaque tranche d'âge.

Monsieur BARROSO demande si une augmentation du nombre de repas servis a été constatée. Madame SIMIAN répond par l'affirmative. Dès lors que les enfants sont accueillis à l'école maternelle, le critère de l'âge ne peut pas être utilisé pour refuser l'accès des plus jeunes.

Viviane GRANJON indique que cela reste tout de même difficile pour les tout-petits de moins de 3 ans.

Madame MORA comprend que le passage de la nourrice à l'école n'est pas facile à cet âge.

Les enfants ont ils le droit d'être resservi?

Seuls, les enfants déjeunant sur le dernier service peuvent se resservir. C'est pourquoi, les classent tournent, sauf l'école Saint Claude, les CP et les classes ULIS qui mangent toujours en premier.

Monsieur BARROSO demande s'il existe toujours 2 services.

Viviane GRANJON explique qu'il n'y a plus de service, pour les élémentaires, puisque nous sommes en self. Lorsque les enfants ont terminés de déjeuner, les suivants entrent.

Comment se passe la prise en charge d'un accident en périscolaire? Avez-vous un protocole? Les agents prennent en charge l'enfant blessé, préviennent les pompiers et/ou SAMU puis les parents. Madame REVEL revient sur l'accident dont a été victime son enfant et explique que la prise en charge n'a pas été faite de cette façon.

Elle souligne qu'il serait bien d'informer l'enseignant lorsqu'un accident survient durant le temps de la pause méridienne. Une surveillance serait ainsi faite au cas où l'état de santé de l'enfant venait à se dégrader et lorsque les pompiers et/ou SAMU n'ont pas été contactés suite à une mauvaise identification du degré de blessure.

Viviane GRANJON a informé les nouveaux agents de la procédure à respecter. Elle surveillera que le protocole, en cas de choc, soit respecté à savoir: glace, appel des parents puis information à l'enseignant.

Monsieur BARROSO demande si un cahier hygiène et sécurité (registre) indiquant les causes et lieux des accidents existe.

Viviane GRANJON a mis en place des fiches "bobos" conservées dans un classeur qui reprennent les causes de l'accident et la gravité.

Seule, l'arnica en homéopathie est administrée aux enfants avec l'accord des parents.

Viviane BUTHAUD donne des précisions sur la mise en place de la surveillance de la facturation. Un contrôle sera fait le 15 du mois suivant l'échéance de la facture afin de saisir les règlements. Les familles seront informées le 15 du mois suivant la facturation, si la trésorerie a bien enregistré leur règlement.

Madame LARDIERE fait le retour de certains parents mécontents du langage utilisé par les agents devant les enfants.

Isabelle JOURDAN précise qu'un rappel régulier est fait aux agents. Des notes de services ont été faites. Un nouveau rappel sera fait auprès des agents lors de la réunion trimestrielle. Nous insisterons sur le langage correct que les agents doivent avoir en toutes circonstances. Les enfants écoutent et reprennent les mots au'ils entendent.

Viviane GRANJON informe qu'elle n'hésite pas à reprendre les agents lorsqu'elle surprend un langage grossier envers un enfant ou dans une conversation dans la cour entre agents.

Madame REVEL demande si les téléphones portables sont autorisés dans l'enceinte de l'école. Viviane GRANJON confirme qu'un téléphone professionnel est disponible par site. L'usage des téléphones personnels n'est pas autorisé.

Un retour sera fait auprès des animateurs qui interviennent en périscolaire pour leur faire part du bien fait général ressenti par les enfants. Une nette amélioration a été constatée avec la nouvelle organisation.

Les personnes présentes indiquent leur souhait d'organiser une réunion par trimestre.

La séance est levée à 19h10.